

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1210 autorisant le Directeur du Port à retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 6.430 francs

n° 1210

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le Directeur du Port est autorisé à retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de six mille quatre cent trente francs (6.430). Cette somme représentant le montant net de 12 balles de chiffons sera remboursée par le Directeur du Port à la Maison J.-J. Kothari (Djibouti) suivant connaissance n° 20 de New-York du 23 juillet 1951.